

Le poids de la Première Guerre mondiale au prisme des archives de la Grande collecte dans les Bouches-du-Rhône : un siècle d'obligation mémorielle

Emmanuelle Reibold

Citer ce document / Cite this document :

Reibold Emmanuelle. Le poids de la Première Guerre mondiale au prisme des archives de la Grande collecte dans les Bouches-du-Rhône : un siècle d'obligation mémorielle. In: La Gazette des archives, n°248, 2017. Varia. pp. 113-135;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.2017.5507>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2017_num_248_4_5507

Fichier pdf généré le 07/01/2020

Le poids de la Première Guerre mondiale au prisme des archives de la Grande collecte dans les Bouches-du-Rhône : un siècle d'obligation mémorielle

Emmanuelle REIMBOLD

Les Archives départementales des Bouches-du-Rhône ont, comme beaucoup d'autres services d'archives en France, participé à la Grande collecte organisée en 2013 et reconduite en 2014 sous le couvert de l'ambitieux chantier Europeana¹. La qualité des pièces remises est souvent remarquable et chaque service peut se féliciter d'avoir reçu quelques documents justifiant l'important travail de prise en charge et de traitement. Au regard du danger que constituent pour les archives les déménagements, les ventes, les successions et surtout l'érosion de la mémoire sous l'effet du temps, le résultat obtenu, soixante-sept fonds reçus, est très satisfaisant. Lettres, cartes postales, photographies, dessins, décorations et diplômes, objets amusants ou émouvants ont ainsi rejoint les collections publiques et ont fait l'objet de présentations, de synthèses, voire d'expositions² en attendant d'être exploités par les historiens.

Rétrospectivement, il semble pertinent de s'interroger non pas sur la qualité des documents qui ont été collectés, mais sur les motivations qui ont poussé des anonymes à sortir ces pièces de ce que l'on pouvait penser être un doux glissement vers l'oubli. La réussite de cette Grande collecte repose en effet

¹ Le but de la Grande collecte était de recevoir, en vue d'une conservation dans un service culturel, des documents issus des collections privées et illustrant le quotidien des soldats mais également de leur famille pendant la Première Guerre mondiale.

² Les Archives départementales de Seine-Maritime ont organisé dès l'été 2014 une exposition rétrospective pour présenter les résultats de la Grande collecte organisée en novembre 2013. Les Archives départementales de la Creuse proposent un moteur de recherche (<http://archives.creuse.fr/a/242/grande-collecte-decouvrez-les-documents-et-objets-relatifs-a-la-grande-guerre/>) dédié à cette collecte et le chercheur peut y retrouver les pièces numérisées.

autant sur l'envie de ces particuliers de préserver, voire de revendiquer le passé, que sur la qualité des pièces proposées. La réflexion proposée ici ne s'appuie que sur des constats, des remarques faits au fil de la conversation entre le particulier et la personne chargée aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône de recevoir ces dons. Les entretiens n'avaient alors pour objet que la connaissance du soldat et de sa famille. Ce n'est qu'en prenant le temps de repenser à ces entretiens informels, aux confidences, aux larmes et aux remerciements qu'a progressivement émergé la question des motivations de ces donateurs, aussi diverses que les documents proposés.

Honorer la mémoire d'un soldat et apporter un nouvel élément à la connaissance historique étaient les premiers arguments avancés. Pourtant, les archives privées sont beaucoup plus riches et leur don est porteur de nombreux symboles. Dans chacun de ces cas, l'héritage dépasse la simple transmission d'une liasse de papiers pour se muer en devoir familial comme si, cent ans plus tard, les civils avaient encore besoin de préserver la mémoire des douleurs et de manifester à nouveau leur reconnaissance au soldat dans une lecture, certes modifiée, des faits et du contexte de la Première Guerre mondiale. Ainsi, au-delà de la guerre elle-même, les archives reflètent la sortie de la guerre pour les soldats comme pour les civils et le poids de celle-ci sur la construction familiale dans laquelle les descendants héritent d'une guerre et de ses conséquences. Les archives deviennent des objets mémoriels quand le soldat n'est pas revenu. Mais elles peuvent aussi se charger d'une forte puissance symbolique quand, autour du soldat revenu, s'est construite l'image du héros. Restent les archives perdues, elles aussi évocatrices, à leur manière, des conditions de sortie de la guerre.

L'objet mémoriel

Parmi les facteurs qui, à la fin de la guerre, déterminent et la construction familiale et, parallèlement, le sort des archives, le plus marquant est bien entendu le non-retour du soldat. Il s'accompagne d'un discours sacrificiel qui fait du soldat un homme héroïsé dont l'image autant que l'absence pèsent sur l'organisation de la cellule familiale, mais aussi sur celle de la famille élargie et du cercle des amis, ainsi que sur la construction de l'enfant. Il s'instaure une

dette de sang qui établit un « lien direct et personnel entre les générations »¹. À cela s'ajoute le modèle moral du père sacrifié pour ses enfants. Mais à cette charge psychologique s'ajoute le poids quotidien des bouleversements matériels, notamment pour les enfants : de nombreuses privations, l'obligation de travailler plus rapidement pour aider la famille, voire parfois le placement en foyer. Les archives conservées au lendemain de la guerre traduisent donc autant l'attachement au disparu que le symbole d'un drame familial subi puis transmis.

Les lettres

Parmi les documents reçus, viennent bien sûr en premier lieu, par leur volume, les lettres et les cartes postales. Les historiens s'accordent à dire qu'entre 1914 et 1918 environ 4,5 milliards de cartes postales ont été envoyées. Ces lettres constituent au moment de leur rédaction un lien quasiment physique entre les époux, un fils et ses parents, un père et son enfant, puisque l'un l'a touché avant l'autre. Toutes les lettres sont donc régulièrement relues pour préserver ce lien. À la mort du soldat, l'ensemble des lettres, et prioritairement le dernier courrier reçu, se charge alors d'une symbolique forte, symbolisant le dernier lien avec le disparu aux yeux de chacun : parents, épouse, enfant. Parmi les documents illustrant la vie d'André Mermoz², on a retrouvé quelques cartes postales sur lesquelles figurent seulement la mention suivante : « carte reçue après sa mort, il l'avait sur lui. Ne pas profaner »³. La notion de profanation sous-entend le caractère sacré de ces quelques cartes postales et la sacralisation de ces pièces n'apparaît qu'avec le décès du soldat : elles deviennent alors l'objet d'un respect absolu de la part de l'entourage proche et cette sacralisation est inculquée aux enfants. Ces derniers tiennent en effet un rôle déterminant, puisque ce sont eux qui vont, en perpétuant ce caractère sacré par la conservation de ces lettres, tenir le rôle de gardiens puis de transmetteurs dans le temps. Tout d'abord parce qu'ils sont destinataires des pensées et lettres de leur père absent. Le soldat voulant garder sa place et son rôle de père dans la famille profite des courriers pour donner des conseils à ses enfants, leur

¹ Capdevila (Luc) et Voldman (Danièle), *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (XIX^e-XX^e)*, Paris, Éd. Payot et Rivages, 2002, p. 248.

² André Mermoz, né le 24 octobre 1892, appartient donc à la classe 1912 et fait son service militaire quand commence la guerre. Enrôlé dans le 14^e bataillon de chasseurs, il meurt le 14 novembre 1914 à Zillebeke en Belgique, au cours de la première bataille d'Ypres (19 octobre-24 novembre 1914).

³ AD13, 289 J 11.

rappelant qu'ils doivent se tenir correctement, être sages et aider leur mère, sans mesurer le poids que pourront avoir ces recommandations sur l'esprit de leurs enfants si jamais il venait à mourir au combat. Les consignes prennent, au décès du soldat, la forme d'une injonction éternelle et l'enfant se doit d'obéir à ce dernier souhait du disparu. De plus, le discours développé dans les années 1920 enseigne aux enfants que les soldats sont morts pour eux et qu'ils leur sont donc redevables de la liberté dont ils peuvent alors jouir : « Le retour comme le non-retour s'accompagne d'un puissant discours sacrificiel élaboré durant les épreuves et d'une véritable injonction mémorielle »¹. Alain Corbin souligne d'ailleurs la violence de cette politique mémorielle en relevant que « les élites brutalisent jusqu'à l'esprit des enfants »² en leur imposant ce devoir de reconnaissance. L'attachement aux lettres s'est également construit au fil du temps comme dernière trace matérielle de ce père peu, voire jamais, connu. La mère se charge alors de préserver ces lettres comme des reliques. Et cette mission de préservation peut ensuite être transmise aux descendants. Il s'agit là encore pour les enfants de montrer cet obligatoire respect envers le disparu, et donc l'attachement quasiment imposé aux souvenirs laissés par le soldat. Au lendemain de la guerre, différents fils se tissent progressivement : le poids des lettres qui peut avec le temps devenir un moteur ou un fardeau, le discours politique et social de la dette des enfants vis-à-vis de leurs aînés, les difficultés familiales et même financières, le malheur qui marque les visages dans le cercle des proches, le poids de l'absence, ou en tout cas la conscience d'un changement effectif dans le petit cercle familial. Tous ces aspects se nouent peu à peu entre eux pour former un lien qui va inciter ces enfants devenus adultes puis héritiers de ces archives à les conserver à leur tour, malgré le temps qui s'est écoulé depuis la fin de la guerre. Même quand ces lettres ont été conservées discrètement, elles sont transmises et avec elles tous les symboles qu'elles véhiculent depuis la fin du conflit et que leurs nouveaux détenteurs prennent en charge à leur tour, chacun à leur façon. Ainsi, qu'il soit construit et raconté ou seulement évoqué, le passé du soldat, sa mort, et toutes les difficultés qui en ont découlé transparaissent et se résument dans ces lettres. Elles portent intrinsèquement le témoignage de cette histoire familiale dont ont hérité matériellement et psychologiquement les donateurs, enfants ou petits-enfants du soldat. C'est ce récit qu'ils viennent remettre aux Archives départementales.

¹ FOUCHARD (Dominique), *Le poids de la guerre, les poilus et leur famille après 1918*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 151.

² CORBIN (Alain), *Historien du sensible, entretien avec Gilles Heuré*, Paris, Éditions la Découverte, 2000, p. 156.

Les photographies

Cet attachement pour les lettres et les cartes postales est bien sûr le même pour les photographies et les tableaux représentant le soldat. Les lettres qui ont été remises ont d'ailleurs souvent été accompagnées d'une photographie du soldat en question, sans doute avec l'espoir de le personnifier un peu plus et de lui rendre corps, en associant une image concrète et une représentation symbolique de son esprit. Leur conservation avait sans doute été liée pendant tout le siècle, car dans la création d'un espace mémoriel, le portrait tient bien évidemment une place à part, tant est grande sa valeur de relique. Le portrait du soldat, réalisé avant son départ ou lors d'une permission, répond initialement à deux attentes distinctes. Il permet tout d'abord d'honorer le soldat qui part à la guerre et d'afficher son courage et son honneur. Mais ce portrait permet aussi et surtout la préservation d'une image qui, si le soldat devait ne pas revenir, pourrait être conservée indéfiniment, soustraite à l'érosion des mémoires menacées par le temps. S'il ne revient pas, la photographie va devenir un objet mémoriel familial, exposé, pour que chacun puisse se souvenir du disparu. À la mort s'ajoutent les conditions et la violence de celle-ci qui rendent la disparition plus cruelle. Cet aspect a pu créer lui aussi un attachement particulier au document. Gabriel Tanoux est décédé le matin du 11 novembre 1918, peu avant que ne soit annoncé l'armistice. La date et les conditions de son décès sont mentionnées au dos du grand tirage photographique¹ qui a été remis aux Archives départementales : « mort le 11 novembre 1918 à l'âge de 23 ans des éclats d'un obus lors d'un moment de repos sous un arbre ». Cette information visait sans doute à souligner l'injustice de cette mort frappant au dernier moment et donner une dimension plus dramatique à sa mort. Il est important de souligner que le 11 novembre 1918, les tirs sont incessants sur certaines parties du front jusqu'à 10 h 58 parfois, l'armistice prenant effet à 11 heures. C'est une réalité que l'arrière ne peut entendre. Il est aussi nécessaire de préciser qu'en 1918, les soldats, épuisés, pouvaient s'endormir dès que la marche était interrompue cinq minutes. Le moment de repos évoqué dans cette annotation ne transcrit sans doute pas le contexte réel de cette mort. Mais que pouvait savoir la famille de cet état général d'épuisement, quelles informations lui ont été données sur le contexte exact du décès ? D'une manière générale, quelle réalité la famille pouvait-elle connaître du front et des conditions de vie des soldats ? La résonance est étonnante avec *Le Dormeur du val* d'Arthur Rimbaud qui se termine ainsi : « Il dort dans le soleil, la main sur sa poitrine / Tranquille. Il a deux trous rouges

¹ Portrait de Gabriel Tanoux, AD13, 289 J 21, format : 43x35 cm.

au côté droit »¹. Comme le poète dénonçant le désastre de la guerre en opposant un décor apaisé et tranquille à la réalité de la mort, cette légende manuscrite dénonce l'injustice de la mort du soldat endormi et si près de revenir vivant. Ce portrait et sa légende mettent en évidence l'écart existant entre la réalité du front et la connaissance que pouvaient en avoir les familles à l'arrière. Cette photographie, avec le non-retour du soldat, est devenue centrale dans l'histoire familiale, dans le travail de deuil. Mais le devoir de reconnaissance imposée ne s'est pas atténué avec les années et cette mission mémorielle a été entretenue puis transmise à la nièce du soldat, Y.-M. A. qui, lors de la Grande collecte organisée en novembre 2013, est venue apporter ce portrait aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Contrairement à la très grande majorité des dons reçus dans ce cadre, ce portrait n'était accompagné d'aucun autre document, ni lettre, ni livret militaire pouvant éclairer son parcours. Cette personne, âgée et sans descendant direct, sachant que le portrait serait certainement détruit ou jeté après sa mort, a confié aux Archives départementales la mission qui lui avait été dévolue précédemment, c'est-à-dire préserver la mémoire du soldat. Cependant, malgré la certitude d'avoir veillé au devenir de ce portrait et malgré le temps écoulé entre la mort du soldat et ce don, cette donatrice était très émue en partant parce qu'elle trahissait sa famille et abandonnait le soldat sur lequel elle devait veiller. Le choix raisonné de faire confiance à une institution culturelle et d'anticiper le devenir de ce tableau après son décès s'opposait alors au sentiment d'abandon du soldat et de la mission familiale.

Les pièces administratives

Un dossier de pupille de la Nation remis aux Archives départementales² permet d'apporter un autre éclairage sur la situation des enfants pendant et après la guerre. Le deuil se vit individuellement et chacun, même enfant, l'aborde d'une façon qui lui est propre. Cependant, le deuil du père mort au front a des conséquences immédiates communes pour la grande majorité des enfants, l'impact variant bien entendu selon le niveau social et économique : de nombreuses privations, l'arrêt des études pour aider la mère et le reste de la famille, voire, dans les cas extrêmes, le placement en foyer quand la mère ne peut plus assumer cette charge, et bien sûr le poids du sacrifice qui pèse dans la construction enfantine, puisqu'il faut tenter d'être à la hauteur de l'image de

¹ RIMBAUD (Arthur), « Le Dormeur du Val », dans *Rimbaud Œuvres complètes*, éditions Livre de Poche, coll. « Classiques modernes », 1999, p. 217.

² AD13, 289 J 38.

l'absent, devenu héros. Ce deuil et le drame social qui en découle touchent plus d'un million d'orphelins, soit un enfant sur onze ou douze et plus de 600 000 veuves. Pour tenter de répondre aux difficultés économiques des familles, dès le 3 juin 1915, une loi accorde pendant toute la durée des hostilités l'exercice de la puissance paternelle à la mère, c'est-à-dire le droit d'assurer les fonctions de chef de famille. Puis la loi du 27 juillet 1917 institue les pupilles de la Nation. Il s'agit d'un acte de solidarité nationale et de prévoyance patriotique, apportant une aide morale et surtout financière aux enfants reconnus pupilles par le tribunal. Les mères y jouent d'ailleurs un rôle essentiel qui ne sera pas remis en question par l'État dans les années suivantes. La conservation de ce dossier montre qu'il s'est chargé d'une nouvelle valeur et qu'il a changé de statut, passant de dossier administratif à dossier de reconnaissance de la souffrance induite par la guerre. Pourtant, ces archives ne traitent pas du soldat ni de la vie au front. Elles parlent des lendemains de la guerre et de la reconstruction sociale des orphelins. Elles ont néanmoins été conservées dans les familles puis remises aux Archives départementales au même titre que les documents illustrant directement le conflit. Il n'y a pas ici d'élargissement du champ de la collecte des archives. Ces pièces sont les preuves que la guerre ne s'est pas arrêtée à la mort du soldat ou à la signature de l'armistice, mais qu'elle s'est prolongée dans la vie des familles et des enfants. Ces archives ont été conservées, car elles apportent la preuve d'une souffrance et surtout de la reconnaissance de cette dernière et des difficultés de vie qui en découlent. Certains descendants, pupilles de la Nation, ont insisté sur l'obtention de ce statut, notamment quand le soldat n'est pas mort au front mais des suites de ses blessures, parfois plusieurs années plus tard. Être pupille de la Nation, c'est bien obtenir la reconnaissance de la douleur sociale et personnelle infligée par la guerre, que ce soit au cours du conflit ou des années plus tard, et obtenir ainsi une sorte de statut de victime de guerre.

Si le besoin de préserver ces archives est largement lié au non-retour du soldat, les conditions de son départ peuvent aussi constituer une cause d'attachement, voire d'obligation mémorielle très lourde à porter comme le montre le récit qui suit. Lors d'une conversation téléphonique au cours de laquelle une interlocutrice proposait un ensemble d'archives, elle n'a pas parlé de la guerre elle-même ou des conditions dans lesquelles était mort son grand-père, mais seulement du contexte de la conservation de cet ensemble documentaire. Juste avant le départ du soldat, sa fille alors âgée d'environ quatre ans, avait fait une bêtise qui avait mis son père en colère. Le père a trouvé la mort au front, vraisemblablement à Notre-Dame-de-Lorette. La petite fille devenue adulte a porté toute sa vie le désespoir d'avoir mis son père en colère juste avant son

départ pour le front et de n'avoir laissé qu'une mauvaise image d'elle. À sa suite, sa propre fille a, à son tour, porté le poids de cette bêtise dont sa mère n'avait pu se racheter. La petite-fille du soldat cherchait, en 2014, un moyen de poursuivre ce travail de préservation mémorielle pour effacer cette dette. La conservation de ces documents au cours du siècle écoulé a revêtu pour la fille comme pour la petite-fille un caractère expiatoire. Malheureusement, les consignes appliquées aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre de la Grande collecte précisaient que ne devaient être récupérés que les documents concernant des soldats nés et appelés dans les Bouches-du-Rhône. L'histoire de ce père et de sa fille ne s'étant pas déroulée dans les limites départementales, ces pièces n'ont pu être reçues aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône et cette personne a été réorientée vers le service d'archives départementales dont le soldat était originaire. Le don de ces archives devait là aussi assurer au défunt une mémoire éternelle, en tout cas bien supérieure à celle, humainement plus modeste, de ses descendants.

Les récits de l'entourage

Des mémoires écrits postérieurement par l'un des parents et évoquant le non-retour du soldat ont également été remis aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Certaines mères, parmi celles qui sont suffisamment lettrées, ont trouvé dans l'écriture, même intime, de ces souvenirs, un moyen de conserver une trace sensible et très personnelle de leur enfant, et ainsi de le préserver de l'oubli. Ce souci s'est là encore perpétué jusqu'aux archives. Sous la cote 289 J 13, est conservé aux Archives départementales un ensemble de documents produits par Jeanne et Gustave Gravier qui ont perdu deux de leurs six fils entre 1914 et 1918 : Édouard Gravier est mort dans la nuit du 9 au 10 septembre 1914 et Jean Gravier le 6 juin 1916. Parmi les documents remis figure notamment un récit du conflit rédigé par Jeanne Gravier en 1926. Elle mêle dans ce récit les informations dont elle dispose sur les combats et les extraits de lettres des deux soldats, enrichis de commentaires sur la chronologie et le contexte de réception de ces lettres : « ce fut sa dernière lettre »¹. Les passages de citations des lettres sont très longs tant il est essentiel de préserver les paroles des enfants disparus, « les voix chères qui se sont tuées »². Ce texte montre surtout comment des parents ont cherché à obtenir des nouvelles et des informations face au silence.

¹ Récit tapuscrit de Jeanne Gravier, AD13, 289 J 13, 1921-1922.

² VERLAINE (Paul), « Mon rêve familial », *Les Poèmes saturniens*, Paris, Alphonse Lemerre, 1866.

« Avant de connaître notre malheur, nous avons naturellement passé par une longue période où, toutes nouvelles n'arrivant plus, notre angoisse s'accroissait chaque jour. Mon frère, colonel Roulet, Charles [son fils], alors capitaine, écrivirent au colonel, au capitaine de la 24^e compagnie, et ce furent leurs réponses qui nous apprirent la cruelle vérité »¹.

Ce document propose une lecture des faits du point de vue de la mère qui prend part à l'histoire et sort du rôle de gardienne des reliques du soldat. Mais ce document est riche d'une autre particularité, unique parmi les documents qui ont été donnés aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Comme de nombreux parents, Jeanne et Gustave Gravier se sont rendus sur la tombe de leurs fils, l'une clairement identifiée, l'autre n'étant qu'une tranchée ensevelie : « La guerre terminée, nous avons eu la douloureuse consolation de pouvoir aller nous agenouiller sur la tombe de notre Jean [...], tandis que pour Jean, nous savions exactement l'endroit où il reposait, notre Édouard n'a jamais pu être identifié »². Les photographies viennent mettre un point final à ce texte. Il s'agit du seul document de ce type reçu aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, ce qui peut souligner sa rareté et sa valeur originale. Cependant, quelques éléments attirent l'attention à sa lecture. La vie des autres enfants partis au combat est à peine évoquée. Seuls les morts sont ici cités. C'est donc bien la mort qui implique de conserver ce récit. Par ailleurs, il n'y a pas de trace des lettres elles-mêmes. Ce journal était proposé avec quatre almanachs tenus quotidiennement par Gustave Gravier racontant la guerre vue de Marseille entre le 24 juin 1914 et le début de l'année 1919. Les descendants de Jeanne et Gustave Gravier avaient conscience que ces almanachs contenaient un récit remarquable, mais n'étaient pas certains que le récit maternel puisse présenter un intérêt suffisant pour être proposé aux Archives. Lors de la venue du détenteur de ses archives, la discussion a pourtant porté sur les deux documents relatant chacun à leur façon le non-retour de ces fils, mais de façon très différente. Les quatre almanachs décrivent le quotidien de l'arrière nourri des faits de guerre sans quasiment jamais parler des six fils partis au front, à l'exception d'une pensée plus personnelle rédigée à la fin de l'année 1916 dans laquelle Gustave Gravier s'inquiète du prix moral de cette guerre qui lui a déjà pris deux fils et s'interroge sur la responsabilité de cette mort : « Puis-je espérer que ces quatre enfants survivants me seront tous rendus sains et saufs. Exposés à la maladie, à la mutilation ou à la mort, ils suivent la loi [...]. Dans ces conditions, j'ai le devoir de rechercher à qui remonte la responsabilité de

¹ Récit tapuscrit de Jeanne Gravier, AD13, 289 J 13.

² *Idem*.

ces meurtres affreux et des probabilités mauvaises qui subsistent. [...] Enfin, grâce à nos fils nous vivrons »¹. Il précise sur ce même almanach : « Ces notes sont confidentielles, elles sont pour mes enfants. C'est un devoir de conscience si elles s'égareraient de les leur rendre et de n'en point faire état ». Les héritiers de ce document étaient donc partagés entre le souhait de respecter la volonté du défunt, la conscience de posséder un document unique et historiquement très original et le souhait d'apporter leur contribution à la construction des connaissances historiques sur la Première Guerre mondiale. Ils ont finalement décidé de confier l'ensemble des almanachs aux Archives départementales et de les rendre communicables en faisant inclure un feuillet en avant-propos sur lequel ils justifient leur choix d'aller à l'encontre d'une consigne vieille de cent ans, mesurant rétrospectivement combien les propos contenus dans ces archives, loin de porter atteinte à l'image de leur rédacteur, soulignaient au contraire la justesse de ses impressions : « Aucune observation ne nous est parue de nature à porter atteinte à l'honneur de notre famille ». Ces deux documents illustrent la réaction personnelle des deux parents face à la perte de leurs fils, l'un dans l'immédiateté et la prudence de la rédaction où l'émotion est contenue, l'autre dans la construction du souvenir et le travail de deuil. Mais ces récits et mémoires n'ont été produits que par une frange de la population suffisamment lettrée pour pouvoir s'exprimer ainsi. Pour les autres, l'expression de la peine devait prendre d'autres formes, peut-être moins pérennes.

Ces pièces d'archives, en grand nombre ou au contraire très rares, racontent à leur façon la construction familiale après la mort du soldat. Incarnant le mort et symbolisant son héroïsme, elles deviennent des reliques sur lesquelles il faut veiller. Illustrant les conséquences de la guerre, elles deviennent à leur tour preuve que la souffrance liée à la guerre et à ses morts ne s'est pas arrêtée aux champs de bataille et que la guerre a touché toute la population au front comme à l'arrière, même si cette dernière se devait d'être discrète. La « vénération », la souffrance et le deuil se sont mêlés à la fin du conflit pour créer un lien entre les archives et leurs détenteurs et ce lien a ensuite été transmis par héritage.

¹ Gustave Gravier, réflexions d'un père de famille, octobre 1916, almanach 1916, AD13, 289 J 13.

Le document comme marqueur familial

La mort n'a pas, seule, favorisé la transmission familiale des archives. Après l'armistice, le retour du soldat a constitué une étape souvent délicate à gérer tant pour le soldat que pour la famille, et la réalité des retrouvailles a rarement correspondu à l'idéal que chacun s'en était fait. Les familles qui, pendant quatre années, ont organisé leur vie doivent démonter cet équilibre pour trouver un nouveau fonctionnement qui ne peut cependant être le modèle d'avant-guerre. Le soldat doit de son côté se réadapter à un présent certes pacifique, mais peut-être décevant ou inquiétant. Et tandis que l'entourage doit s'attacher à montrer sa profonde reconnaissance, le soldat doit pour sa part construire une nouvelle vie en composant avec ses souffrances physiques et psychologiques, tout en portant un regard complexe sur ceux de l'arrière. Il résulte de ce mélange un attachement aux documents à la fois preuve et réceptacle de cette relation difficile et qui deviennent marqueur familial, preuve d'une dette de la société ou symbole de ce fossé entre le front et l'arrière, tant le chemin du retour est long, voire sans fin, et lourde la vie en souvenir des morts.

La révérence familiale

Les cérémonies et hommages rendus de façon publique et officielle se sont accompagnés d'une forme d'hommage resserré autour du cercle familial. L'injonction mémorielle déjà évoquée pour les morts est aussi vraie pour les vivants. L'entourage doit donc trouver des formes d'expression pour manifester au quotidien sa reconnaissance au soldat devenu modèle et parfois référence morale. L'attention portée aux anecdotes, car seules les anecdotes sont racontées, la réalité indicible ne trouvant pas sa place dans le discours familial, l'étude consciencieuse de l'histoire à l'école, quand l'enseignement tend dans les années 1920 à retracer une épopée et fait du soldat le représentant de l'idéal d'unité forgé dans les combats, constituent les premiers liens qui vont unir progressivement les archives et leurs détenteurs successifs. Le portrait n'est peut-être pas exposé avec la même ferveur que dans les foyers où le soldat est mort, mais la preuve de cette participation à la guerre reste sensible dans la maison, exposée ou rappelée par la présence d'une photographie plus petite, un petit obus, un casque Adrian¹, voire une épée, accrochés au mur, objets rapportés du front à la fois comme preuve et

¹ CABANES (Bruno), *La Victoire endeillée, la sortie de la guerre des soldats français*, op. cit., p. 350.

trophées¹. Dans cette construction, les archives donnent corps au récit et à une guerre qui s'éloigne progressivement de leur quotidien. Les préserver, c'est prouver que l'entourage n'oublie pas et s'assurer qu'il n'oubliera pas. À la mort du soldat, même longtemps après la fin du conflit, cette obligation est réactivée. Car ce n'est pas seulement le récit du poilu qui permet de construire l'attachement aux documents, mais aussi le récit familial, enrichi par chacun. Les connaissances individuelles et les quelques souvenirs matériels de cette guerre ont contribué à la construction d'un personnage parfois patriarcal dont la stature s'est, après son décès, perpétuée dans ses archives. Cette histoire orale crée à son tour un nouveau lien qui s'ajoute aux précédents, préservant cette lecture historique et personnelle des archives. C'est dans ce terreau familial que des lettres ou des simples documents administratifs acquièrent une consistance historique, par le seul fait qu'ils aient été préservés, mais aussi parce qu'ils portent en eux de manière symbolique ce devoir de reconnaissance teintée au fil du temps de fierté. Ces pièces sont donc arrivées dans les services d'archives près d'un siècle après leur rédaction, chargées de l'histoire de ceux qui les avaient produites et de ceux qui les ont préservées successivement, et accompagnées d'un récit de la part du contributeur témoignant de ses souvenirs ou des histoires qu'il avait entendues. Le choix de donner ces pièces d'archives, au-delà de la valeur symbolique dont elles ont été porteuses pendant cent ans, fait également entrer l'archiviste dans ce travail mémoriel jusqu'alors réservé au cercle familial. Mme L. a répété plusieurs fois qu'elle était heureuse car son père était entre de bonnes mains et qu'on allait bien s'occuper de lui. La réalité aux yeux de l'archiviste est très différente, voire opposée, puisqu'au lieu d'être exposées dans un appartement, les photographies de ce père sont maintenant rangées dans une boîte, à l'abri de la lumière, seulement distinguées par une cote. La différence de traitement entre l'icône placée en vue dans une maison et un document rangé strictement dans une boîte posée sur une étagère dans l'anonymat des kilomètres de rayonnages est évidente. Pourtant, Mme L. comme Mme A. ont confié à un service d'archives le soin ou la mission de préserver cette mémoire, ce qui est effectivement fait, de manière plus impersonnelle cependant. Les noms des soldats figurent dans l'instrument de recherche et cette attente est satisfaite, de façon mécanique sans doute, mais au moins le fil n'est-il pas rompu.

¹ La proposition de don illustrant le mieux cette tradition des trophées est un casque allemand récupéré sur le front. Il ne trouvait cependant pas sa place dans un service d'archives et la donatrice a été orientée vers le musée de l'Empéri à Salon-de-Provence.

La revendication du soldat

Le retour des soldats usés, blessés ou handicapés fait aussi entrer la réalité de la guerre dans les foyers qui, malgré les lettres et les journaux, ne pouvaient y être préparés. La guerre ne s'est donc pas arrêtée le 11 novembre 1918, car les séquelles portées par les hommes certes revenus mais blessés ont prolongé le poids de cette guerre et l'ont inscrite dans le quotidien familial qu'il a fallu adapter. La blessure est en effet portée non seulement par le soldat qui doit accepter sa nouvelle condition physique mais aussi par la famille qui, elle aussi, doit accepter cette blessure et adapter dans certains cas son mode de vie aux nouvelles conditions physiques du père ou de l'époux. Cette blessure va déterminer l'avenir du soldat et le regard qu'il portera sur la guerre et sur la société qui doit lui être reconnaissante. Bruno Cabanes évoque « l'économie morale de la reconnaissance »¹ comme un ensemble d'éléments qui doivent assurer au soldat la certitude que son engagement, les préjudices subis, tant physiques que psychologiques, sont reconnus par la société et par les civils. Ainsi, les médailles et les titres sont constitutifs de cette construction de la reconnaissance de la société pour le courage ou souvent les blessures reçues. Elles ont une valeur morale et sociale et sont là pour signifier que « la collectivité reconnaît sa dette et que les années de souffrance, inscrites dans leur chair ou leur esprit, reçoivent un sens »². La décoration ajoute donc encore à la figure morale du mari ou du père blessé. Les enfants vont à leur tour construire l'image de leur père honoré de ces marques symboliques. Leur conservation puis leur don visent alors à souligner l'héroïsme et la souffrance et à rappeler le poids de cette dette dont la mémoire est entretenue. Sont arrivés aux Archives départementales la médaille et le diplôme de légion d'honneur de Marcel Patrice³ et de Victor Roton⁴, la citation à l'ordre de la division encadrée de Gaston Chauvin⁵, les lettres d'attributions de la médaille militaire, l'ordre du régiment et la croix de guerre avec palme d'Élie Chaix⁶. Mais toutes les blessures n'ont pas été compensées par une médaille. Les récits de souffrance entendus lors de la Grande collecte montrent à quel point les blessures ont bouleversé la vie familiale et combien, cent ans après, leur évocation reste un moment

¹ CABANES (Bruno), « Le retour du soldat au XX^e siècle, perspectives de recherche », *Revue historique des armées*, Service historique de la défense, n° 245, 2006, p. 4-15.

² BARROIS (Claude), *Psychanalyse du guerrier*, Paris, Hachette, collection « Pluriel intervention », 1999, p. 261.

³ AD13, 289 J 42.

⁴ AD13, 289 J 2.

⁵ AD13, 289 J 31.

⁶ AD13, 289 J 16.

douloureux. Mme L. a donné aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône des photographies et un fascicule militaire de son père, mais elle a surtout évoqué l'état de santé de son père, gazé, et mort en 1942 des suites de ses blessures. Évacué du front, H. L. est revenu à Marseille, mais en raison de son état de santé, il doit quitter cette ville pour trouver un emploi correspondant à ses capacités physiques amoindries et s'exile en Bretagne. Née après la démobilisation de son père, la donatrice a grandi avec l'image de cet homme affaibli qu'elle devait seconder le plus possible. Toute son enfance et son adolescence se sont donc construites autour de cette souffrance qu'elle partage et porte aussi. La guerre s'est ancrée dans son esprit et a organisé sa vie et son discours. Les documents n'évoquent que très peu cette souffrance, sous une forme administrative traitant des blessures, mais c'est pourtant l'essentiel du récit qu'elle a fait et qu'elle a transmis, et ce don contenait autant la douleur de son père que la sienne.

Mais la plus étonnante des évocations de blessures reçues lors de la Grande collecte concerne les souffrances physiques de Pierre Isnard. Sa petite-nièce a en effet apporté aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône l'éclat d'obus qui avait blessé le soldat, le morceau de tissu de pantalon déchiré par cet éclat, les morceaux de fémur qui ont dû être enlevés et les fers qui ont servi d'attelle après cette intervention¹. La conservation de ces traces matérielles de la blessure met en avant la volonté du blessé d'être reconnu comme tel et de recevoir la compensation morale qu'il est en droit d'attendre de la nation pour la perte d'une partie de son fémur. Ceux qui se résignent ne laissent pas de trace. La valeur symbolique de cet os dépasse largement l'évocation de la guerre. Il revendique cette perte pour réclamer une justice, certes morale, et conserve la preuve de cette dette. En conservant les traces de cette blessure, le soldat garde aussi avec lui une partie de son histoire. Mais pourquoi la famille a-t-elle aussi conservé ces traces après la mort de Pierre Isnard ? Il faut que le contexte familial et le récit qui a pu l'accompagner aient été très présents pour que l'attachement à ce souvenir ait survécu à la mort de son propriétaire et qu'il ait été apporté comme une relique. Le discours familial a ici pris tout son sens.

Les archives nourries du silence

Enfin, il est évidemment arrivé que les archives du soldat soient conservées dans le silence et qu'elles soient redécouvertes presque par hasard. Les soldats revenus en bonne santé ont pu choisir de taire leurs souvenirs ou de les laisser

¹ AD13, 289 J 36.

en sourdine. Ils mesurent la chance d'avoir survécu, mais ne peuvent oublier les soldats tombés à leur côté, poids qui émousse le bonheur du retour. Ils sont également inquiets de l'avenir car si la paix rend tout espoir possible, la réalité immédiate est beaucoup plus pesante pour le soldat qui doit reconstruire sa vie. À cela s'ajoute un sentiment d'incompréhension et de méfiance vis-à-vis des civils. Face à tous ces enjeux du retour, certains soldats ont pris le parti de garder pour eux leurs souvenirs devenus inexprimables dans le cercle familial. C'est dans la lecture d'ouvrages écrits par d'autres soldats et la relecture de leurs propres archives qu'ils entretiennent leur mémoire et revivent cette épreuve. Sachant combien la mémoire est fragile dans le temps, ils l'organisent en premier lieu pour eux, en rédigeant leurs mémoires, en classant les lettres et en légendant les photographies, mais souvent avec l'intention indirecte de la transmettre, plus tard. Certains ont donc écrit leurs mémoires, leurs souvenirs, comme Pierre Gras¹ ou ont mis au propre leur carnet de campagne, comme l'a fait Marcel Prat².

Là encore, les lettres sont les pièces les plus présentes. Quand elles n'ont pas été jetées, c'est bien le soldat qui les conserve. Il veut tout d'abord garder la trace de ces événements auxquels il a pris part. Leur relecture lui permet de se remémorer cette expérience, de refaire le chemin qu'il a suivi, de revivre les événements qui l'ont marqué, finalement de « refaire sa guerre de 14 », à l'écart des commentaires, des remarques ou des incompréhensions. Ces lettres évoquent également la valeur symbolique dont elles se paraient pendant le conflit, tant pour la personne qui écrivait que pour celle qui recevait le courrier. Enfin, elles rappellent indirectement les camarades tombés près de lui, même si rien dans les courriers n'en fait mention. C'est le cas de Marcel Patrice qui, au cours de sa vie, sans que la période exacte soit connue, a organisé ses lettres et ses souvenirs pour les ranger dans un cahier³. Il n'est pas question ici de lien construit, puisque le donateur n'avait que quelques années quand son grand-père est mort, il n'y a pas eu d'échange ou de récit familial entretenu.

Mais c'est parfois l'entourage qui a interrompu le récit naissant, la famille ne voulant plus forcément entendre ou réentendre ce récit, alors qu'elle doit composer elle aussi avec des souvenirs difficiles. À la pression familiale viennent également s'ajouter les mouvements pacifiques qui se développent dans les années 1920, repoussant les souvenirs militaires. Le récit n'a pas

¹ AD13, 289 J 29, « Souvenirs de la grande guerre ».

² AD13, 289 J 26, « Journal de campagne relatant les batailles de Woëvre, des Hauts de Meuse et d'Argonne (1914-1915) ».

³ AD13, 289 J 42.

trouvé sa place et se restreint. Enfin, quand le discours a été formulé, il a aussi pu être oublié volontairement ou simplement progressivement par les descendants. Stéphane Audoin-Rouzeau résume cette transmission difficile, en montrant comment Robert Audoin était sorti indemne de la guerre, tout en l'ayant perdue parce qu'il ne s'en était jamais remis et de quelle manière son fils Philippe, faute d'avoir compris la défaite de son père, perd progressivement la mémoire des récits qu'il avait entendus dans son enfance. Dans ce cas, les enfants de la troisième génération, coupés des échos de guerre, ne découvrent la participation d'un de leurs ancêtres que par hasard au détour d'une pile de lettres ou en héritant de ce témoignage historique. Stéphane Audoin-Rouzeau raconte précisément comment Philippe, son propre père, lui a transmis cet héritage, lui tendant un document qu'il n'avait sans doute jamais lu mais le lui confiant parce qu'il saurait « quoi en faire »¹.

Les descendants de troisième génération qui retrouvent ces pièces ou qui en héritent veulent parfois à leur façon retrouver la trace et la parole et du soldat qu'ils n'ont pas ou peu connu. Ils ont bien conscience que leurs ancêtres ne sont pas des figures imposantes de l'histoire, mais qu'ils ont malgré tout participé à cette histoire. Leur démarche est donc motivée par une émotion teintée de fierté, l'envie de retrouver quelques traces du passé, le temps d'y attacher de l'intérêt et de leur donner une épaisseur historique, pour les confier et aller de l'avant. Il n'est plus question du poids de la reconnaissance des générations suivantes pour leurs pères partis se sacrifier. En découvrant ces parcours, les donateurs réaniment leur famille et plongent dans ses racines. Le petit-fils de Marcel Patrice² s'est présenté aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône avec un ensemble de documents, non pas au moment de la Grande collecte, mais plusieurs mois plus tard. L'appel de cette collecte avait réveillé la curiosité pour des documents dont il connaissait l'existence et qu'il n'avait jamais vraiment consultés. La collecte nationale s'est alors avérée être un élément déclencheur qui a poussé cet homme à retrouver tout le parcours suivi par son grand-père à travers les cartes que ce dernier écrivait, à retranscrire des lettres pour mieux connaître cette histoire, à examiner le paquetage du soldat et le prix des biens qu'il utilisait. Ce travail effectué, il a proposé aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône à la fois les

¹ AUDOIN-ROUZEAU (Stéphane), *Quelle histoire un récit de filiation (1914-2014)*, EHESS, Gallimard Seuil, 2013, p. 49.

² Né le 14 août 1896 à Marseille, Marcel Patrice est mobilisé le 9 août 1916 et est incorporé au 55^e régiment d'infanterie à Pont-Saint-Esprit dans le Gard. Il réussit l'examen d'entrée à Saint-Maixent et sort le 30 avril 1917 avec le grade d'Aspirant. Il rejoint le front. Nommé sous-lieutenant le 30 juin 1918, il est démobilisé le 20 septembre 1919.

lettres conservées et rangées par son grand-père et son propre travail de recherche. Il a ainsi créé le lien qui lui manquait avec ce grand-père qu'il avait peu connu et qui n'avait jamais, en tout cas devant lui, évoqué ses souvenirs de guerre, et il s'est ainsi approprié cette histoire familiale¹.

À moins de pouvoir s'appuyer sur une longue tradition de préservation des archives et de la mémoire familiale, le souvenir des ancêtres et la place qu'ils peuvent occuper dans le discours familial ne dépassent que très rarement les trois générations. Au-delà, le temps fait son œuvre, l'arrière-petit-fils peut éventuellement se souvenir de l'arrière-grand-père s'il l'a connu, mais si le décès de l'un arrive avant la naissance de l'autre, la mémoire ne s'attardera pas sur cette figure familiale sans lien avec l'univers connu. C'est donc très souvent le récit familial qui crée le lien, nourrit l'image patriarcale du soldat et transmet ce devoir de reconnaissance. Les blessures comme les médailles et les citations viennent conforter l'image du soldat et de sa bravoure. Mais le don de ces documents souligne surtout de quelle façon ces histoires individuelles ont façonné la vie de familles entières, puis de leurs descendants. Cependant, quand le silence s'est installé, la redécouverte des documents et la fierté qui l'accompagne ont parfois permis de préserver ces pièces d'archives, comme si l'injonction mémorielle des années 1920 opérât encore, de façon tout de même bien plus isolée.

Les documents perdus

Malgré la diversité des documents reçus lors de la Grande collecte, illustrant de manière sensible la guerre, la fin des combats et surtout des réalités individuelles très diverses, nombre d'histoires ne trouvent pas d'écho dans ce fonds. Cette absence évoque à sa façon l'histoire de celles et ceux que la société a laissés de côté sans leur permettre d'exprimer leur souffrance. Pour ne pas heurter le discours général et les règles commémoratives instituées, certaines peines et certains vécus doivent être tus. Il se crée dans cette polyphonie mémorielle une hiérarchie de la souffrance et du droit à l'expression. La voix des prisonniers n'est pas audible, car leur statut soulève la suspicion. Les lettres envoyées par les mères, les épouses et les enfants sont rarement conservées après le retour du soldat, car leur souffrance fut moindre et ne peut faire l'objet d'une même

¹ AD13, 289 J 42.

préservation mémorielle. Plus éloignées encore des cercles de commémoration et de reconnaissance, les fiancées n'ont pu revendiquer leur peine comme les veuves et leurs reliques furent progressivement condamnées au secret.

Les prisonniers de guerre

Parmi les huit millions de soldats mobilisés, environ 600 000 sont faits prisonniers entre 1914 et 1918. Au lendemain de la guerre, alors que les faits d'armes constituent la seule mesure de reconnaissance de la valeur des survivants, la situation de ces prisonniers revenus est très délicate. Ils souffrent de ne pas avoir participé complètement aux combats, de ne pas avoir défendu comme les autres le territoire national et de ne pas trouver leur place dans la liesse générale, car ils incarnent une forme de défaite au milieu de la victoire. De plus, ils ont fait l'objet de négociations entre les belligérants entre l'armistice et la signature de la paix, ce qui ajoute encore à ce sentiment d'humiliation. Enfin, ils doivent aussi faire face au soupçon de désertion de la part des autorités militaires et des civils. Les prisonniers ne sont donc pas considérés immédiatement comme des anciens combattants et doivent apporter la preuve irréfutable de leur participation aux combats ; puis une distinction est faite entre les soldats qui ont combattu au moins trois mois au front avant d'avoir été capturés, délai qui constitue alors une forme de baptême du feu acceptable pour la nation, et les autres. Même quand cette preuve est apportée et reconnue, la souffrance dans les camps n'est pas audible, les privant ainsi de la reconnaissance de la nation. Le ministre de la Guerre, Lefebvre, précise d'ailleurs que « le fait d'avoir été fait prisonnier ne constitue pas à lui seul un titre »¹. Enfin, jusqu'en 1922, ces prisonniers, s'ils sont morts, ne peuvent obtenir le titre de « mort pour la France », ce qui implique que les enfants ne peuvent alors être considérés comme pupilles de la Nation. Le calcul des primes marque aussi une distinction nette, assimilant en mars 1919 les soldats prisonniers aux non combattants de l'arrière, distinction financière que l'on retrouvait déjà dans le remboursement des envois de colis aux soldats par les familles, les envois aux prisonniers, pourtant essentiels à leur survie, étant moins bien pris en charge que les envois aux soldats du front. Il faut attendre 1922 pour que le discours officiel s'apaise et que les prisonniers de guerre obtiennent les reconnaissances de leurs souffrances et de leur participation à la guerre. Le titre de « mort pour la France » peut alors leur être attribué, la règle des trois mois au front n'est plus exigée et ils reçoivent la médaille interalliée. Pour autant, malgré ce changement officiel de politique, les

¹ CABANES (Bruno), *La Victoire endeuillée*, *op. cit.*, p. 413.

prisonniers sont longtemps restés sur le bas-côté de la voie royale qui conduisait aux honneurs. Dans ce contexte, leurs souvenirs ne peuvent figurer au rang des trésors familiaux. Il ne faut pourtant pas se tromper sur la joie du retour dans les familles qui était égale à celle vécue dans les foyers où le soldat revenait du front. Mais le contexte national ne permettait pas d'honorer ces soldats de la même façon. La réserve est donc de mise pour le soldat comme pour l'entourage. Et si le prisonnier est mort en Allemagne, la souffrance de la veuve ou des parents n'a pas été immédiatement reconnue.

C'est peut-être ce contexte du difficile retour qui explique la quasi-absence d'archives de prisonniers dans les fonds reçus. Seulement trois propositions de don d'archives concernant des soldats faits prisonniers sont parvenues aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, notamment une transcription du récit de Pierre-Paul Chiarelli intitulée « Journal de bord d'un officier français pendant la grande guerre » dans lequel il raconte sa vie quotidienne dans différents camps de prisonniers¹. Il y décrit donc ses activités, mais aussi les baraquements, la nourriture et l'attitude des Allemands selon les camps où il se trouve. Outre la rareté de ce récit, la manière dont il est arrivé dans la famille ajoute encore à l'originalité de ce document. En effet, Pierre-Paul Chiarelli, affecté à la menuiserie, a fabriqué un dessous-de-plat en bois portant en son centre un élément de marqueterie sous lequel étaient dissimulés des petits carrés de papier couverts d'une écriture serrée et a fait parvenir ce cadeau à sa famille par l'intermédiaire de la Croix-Rouge. C'est surtout l'originalité du moyen de transmission qui a motivé les détenteurs de cet objet-récit à le présenter lors de la Grande collecte. Malgré les mises en garde sur le sort que le temps risquait de réserver à cet objet extraordinaire, la famille n'a pas souhaité le confier aux Archives départementales. C'est donc la transcription accompagnée de photographies qui a été conservée.

Si les estimations de prisonniers sont exactes, environ 600 000 soldats ont été faits prisonniers sur 8 millions d'appelés, ce qui représente 7,5 % des soldats. Or seulement trois fonds de prisonniers sont parvenus jusqu'ici. Vu le contexte mémoriel extrêmement favorable à la survie des archives illustré précédemment, il semble qu'un voile ait été jeté sur cette mémoire-là par la famille partagée entre bonheur et retenue imposée par le discours général. Dans ce cas, les archives ne pouvaient peut-être pas se parer d'une valeur symbolique suffisante pour franchir les générations, quel que soit le sentiment du soldat et de son entourage.

¹ Il est successivement retenu à Mayence (novembre 1914-mai 1915), Neisse (mai 1915-novembre 1916), puis Weiburg-sur-la-Lahn (novembre 1916- février 1917 – date à laquelle s'arrête le récit manuscrit). AD13, 289 J 34.

Les lettres écrites par l'entourage proche du soldat

La correspondance reçue par le soldat n'a pas non plus été conservée avec la même rigueur. Les lettres écrites par les mères et les épouses ne nous sont pas parvenues. Elles ont parfois été conservées, même aux Archives départementales dans des fonds privés familiaux¹, mais elles n'apparaissent pas dans les documents qui ont été remis dans le cadre de la Grande collecte. Quand ces lettres ont été conservées, il s'agit souvent d'une tradition familiale et non d'un intérêt particulier pour cette parole. Ces lettres comme celles des enfants sont pourtant elles aussi porteuses d'une lecture de la guerre. Mais le regard de ceux de l'arrière ne pouvait être considéré comme égal de celui du soldat. Les inquiétudes, le souci de maintenir le lien avec l'époux ou le fils, le besoin de miser sur l'avenir pour forcer le destin n'avaient que peu de poids. La dette des civils vis-à-vis des soldats, le besoin de leur manifester explicitement la reconnaissance de la famille et de toute la société ne laissaient pas de place à cette lecture et ce vécu du conflit. À cette hiérarchisation des mémoires, s'ajoute aussi le besoin de recomposer la cellule familiale en ajustant ces expériences individuelles. Mais le discours général, et celui de Clemenceau en premier lieu – « ils ont des droits sur nous »² –, compliquait ce dialogue familial. L'homme attendait de son épouse qu'elle reprenne sa place d'avant-guerre, quel que fût durant quatre ans son rôle pour faire vivre le foyer, réorganiser sa vie sociale et professionnelle mise en place afin de faire face elle aussi à la réalité de la guerre, à l'arrière. Dans cette perspective, ces lettres perdaient sans doute l'intérêt que le poilu leur avait pourtant accordé quand il était au front, où elles symbolisaient le lien avec l'arrière et la vie civile, sa famille et ses enfants. Mais dans ce contexte de reconstruction, la parole de l'épouse n'a sans doute pas la même valeur. Si le soldat a su préserver ses courriers pour revivre sa guerre, l'épouse n'a souvent pas veillé à préserver ses propres souvenirs qui devaient être tus.

Même la peine des veuves doit être contrôlée. Pour montrer son soutien, l'État leur adresse en novembre 1919 un diplôme de reconnaissance, mais aucun de ces diplômes ne nous est parvenu jusqu'ici. C'est peut-être la preuve d'un manque d'intérêt de la part de veuves pour un document purement symbolique qui n'a aucune portée matérielle et qui, malgré son nom, ne peut prétendre rivaliser sur le plan civil avec des décorations militaires. Plus simplement, cette reconnaissance attribuée aux mères pouvait-elle rester dans les mémoires au

¹ AD13, Archives Martin-Laval, 216 J.

² Déclaration ministérielle de Georges Clemenceau devant la Chambre des députés (20 novembre 1917), dans CLÉMENCEAU (Georges), *Discours de guerre, recueillis et publiés par la société des amis de Georges Clémenceau*, Paris, Presses universitaires de France, 1968, p. 131.

même titre que celle naturellement accordée aux soldats ? Le discours global vis-à-vis des soldats ne laisse pas la même place aux veuves. Le veuvage ne peut être pensé qu'à travers la représentation du soldat décédé, les souffrances et les difficultés des vivants n'ont pas leur place dans ce travail mémoriel. Il est certain que les veuves elles-mêmes n'allaient pas exposer fièrement cette marque de reconnaissance, mais la trace de la douleur exprimée sur ce diplôme n'a pu se hisser au rang d'objet mémoriel, sans doute par autocensure de la veuve et par le poids de la société.

Les veuves blanches

Manquent également dans les fonds de cette Grande collecte les lettres et souvenirs de celles que les historiens nomment les « veuves blanches » ou « veuves d'espérances ». Il s'agit des jeunes filles, officiellement fiancées ou sur le point de l'être, qui ont malheureusement perdu leur fiancé dans les combats. Contrairement aux veuves et aux mères, le deuil de ces jeunes femmes ne semble pas pris en compte. Aucun acte ne venant officialiser l'existence de ces sentiments, la société ne se préoccupe pas d'elles. Les chiffres indiquent que parmi les 1,4 million de morts, les classes les plus jeunes sont les plus touchées : on dénombre 27 à 29 % de pertes pour les classes 1912 à 1915, c'est-à-dire les hommes envoyés au front entre 20 et 26 ans. Le non-retour du soldat a donc plusieurs conséquences. La peine n'est pas officiellement reconnue. Peut-être l'entourage proche, informé des amours naissantes, compatit-il quelque peu. Mais face au statut des veuves, souvent dans des situations économiques difficiles, face à la perte des fils et au discours officiel attendant de ces dernières une acceptation stoïque de la situation, la jeune fille doit se taire. La voix de ce deuil ne peut être partagée, par manque de place dans le concert des drames individuels au lendemain de la guerre. Ce deuil-là, parce qu'il s'agit bien d'un deuil, ne peut être exprimé en public, à l'exception des cérémonies devant le monument aux morts, et encore de manière retenue, et ne peut être accompagné d'aucun soutien officiel. Vu le déséquilibre entre les sexes au lendemain de la guerre, il leur sera peut-être difficile de se marier et nombre d'entre elles sont restées célibataires. Qu'ont-elles alors fait de leurs souvenirs qu'elles ne pouvaient partager ? Comme les mères et les épouses, elles ont conservé ces lettres qui symbolisent à la fois l'espoir de construire leur vie et le désespoir de la voir détruite. Ces lettres ont souvent été rangées dans une armoire, à l'abri des regards. Les neveux et nièces n'ont en général pas su quel drame avait marqué la vie de cette tante restée seule sans raison apparente. C'est au décès d'H. M. qu'une de ses nièces, en vidant son armoire, a trouvé ces lettres soigneusement

pliées. La belle-sœur de la défunte a alors raconté qu'elle était au courant du drame sentimental d'H. mais qu'elle n'en avait jamais su plus « parce qu'on n'en parlait pas à l'époque ». Le souvenir s'est éteint progressivement, le circonvenant à la seule mémoire de l'intéressée. Une fois retrouvées, certaines de ces lettres ont été lues, puis toutes ont été brûlées à la demande de la belle-sœur, forme d'hommage pour ce drame si personnel que personne n'avait pu ou su accompagner¹. Ces reliques sont détruites, car l'urgence est alors de vider la maison et de ne conserver que ce qui trouve place dans un creuset mémoriel commun.

D'autres petites pièces plus ou moins évocatrices de la guerre se sont perdues immédiatement ou au cours du siècle, telles des pièces militaires comme les fiches de recensement, les carnets de pécule et les titres de congé illimité. Ces documents, notamment les carnets de pécule permettant le remboursement des sommes dues au soldat, devaient être conservés pendant toute la durée de la démobilisation et n'ont pas été préservés par la suite. Ces archives ne portaient pas en elles de valeur symbolique suffisante pour être conservées au rang d'archives mémorielles. Ce tri a été fait sans doute immédiatement par le soldat lui-même ou son entourage. Ainsi, l'individu, la famille et la société ont-ils opéré un tri entre ce qui était vraiment représentatif d'une souffrance et ce qui pouvait être considéré comme secondaire. Mais ce choix appliqué aux objets a également été appliqué aux souvenirs des individus, quelle que fût leur souffrance. Cependant, leur absence dans cette Grande collecte aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône n'exclut pas leur présence dans d'autres départements.

Conclusion

La conservation et l'attachement à ces archives familiales ont souvent dépendu de la façon dont une famille est sortie de la guerre, du retour ou du non-retour des soldats, du discours familial. La valeur historique de ces pièces n'est pas toujours la même que leur valeur sensible. Celle-ci ne tient donc pas à l'objet lui-même, qu'il soit remarquable ou plus modeste, mais dépend du regard que le donateur porte sur ces documents et de ce que ces archives racontent de la vie de sa famille. Ces archives parlent certes de la guerre et des soldats, mais elles

¹ Récit de M.-H. M., archives personnelles.

évoquent aussi en filigrane la vie des familles et de l'entourage. Tout évitant l'écueil du dolorisme face aux récits entendus, il faut admettre que ces pièces ont acquis une épaisseur et une consistance historique par le contexte de leur production et de leur transmission et par la construction familiale qu'elles ont accompagnée, voire induite.

Ces documents ont souvent été conservés et ont survécu au passage des années, puis des décennies parce qu'un lien s'est créé entre les détenteurs et ces archives et que ce lien a été transmis tant symboliquement que matériellement. Le temps poursuit malgré tout son œuvre et les possesseurs de ces archives mesurent aujourd'hui que cette histoire ne peut survivre indéfiniment dans la mémoire des générations suivantes. Un siècle après la création de ces pièces, la Grande collecte a constitué une solution idéale pour sauvegarder et poursuivre ce travail mémoriel. Le fonds de la Grande collecte prend finalement la forme d'un nouveau monument dédié cette fois à tous les soldats, morts ou non au front, revenus sains ou blessés, un monument non officiel, non exhaustif, érigé par ces porteurs de mémoire, dans un dernier effort mémoriel visant cette quête d'éternité. Mais à la douleur et à l'histoire des soldats, ce monument associe, un siècle plus tard, la douleur et l'histoire des familles qui ont souffert de la guerre et en ont assumé le poids, puis ont veillé sur ces archives. Cent ans après la guerre, le discours officiel passé, l'histoire mêle enfin la peine de chacun dans ce travail de reconnaissance et de connaissance. Plus que l'histoire des soldats au front, ces fonds racontent surtout l'histoire des familles et souvent celles des détenteurs de ces archives qui ont dû composer avec les conséquences de la guerre. Bien sûr, certains fonds n'ont été retrouvés que récemment, c'est alors la fierté et la curiosité pour cet ancêtre qui a poussé ces particuliers à apporter ces archives. Mais l'objectif est là encore de préserver la mémoire, retrouvée, de ce soldat. Le silence qui entoure cependant certaines histoires individuelles ne pourra plus être aisément comblé car les choix de la société au sortir de la guerre et le silence des décennies ont fait leur œuvre, condamnant au silence et à l'oubli progressif nombre d'histoires et de parcours. Il faudra pour les retracer, utiliser d'autres fonds d'archives, qui n'auront pas la même richesse humaine que ces archives personnelles.

Emmanuelle REIMBOLD
Attachée de conservation
Archives départementales des Bouches-du-Rhône
emmanuelle.reibold@departement13.fr